

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 JANVIER 2020–18 H 30

L'an deux mil vingt, le mardi 14 janvier à 18h30, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. BRAY (arrivé à 18h54), Mme CHEVET, M. PATRON, Mme PRADOUX, Mme CANAPI, Mme HOTIN, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. POUCHIN, M. LEVASSEUR, M. GUILLABERT, Mme GONCALVES, M. BENECH, M. JIBRIL, M. PERCHERON, Mme BAALI-CHERIF, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. ROUSSEAU, M. PERRINO, M. RAFIK (arrivé à 18h50), Mme FISCHER, M. POLLET
Excusé(s) représenté(s)	Mme BAIOCCHI, adjointe, par Mme CHEVET M. JEUNEMAITRE, adjoint, par Mme CANAPI Mme ARONIO DE ROMBLAY, conseillère municipale, par Mme HOTIN M. JACOB, conseiller municipal, par M. LAVENKA M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par M. PATRON Mme BENARD-BIENVENU, conseillère municipale, par Mme PRADOUX Mme BACQUET, conseillère municipale, par Mme SPARACINO Mme ANDRÉ, conseillère municipale, par Mme FISCHER
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. LEVASSEUR

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	25.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	8.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 8 janvier 2020	

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (31 voix "pour"), M. LEVASSEUR est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SÉANCES DU 22 NOVEMBRE ET DU 12 DECEMBRE 2019

Adopté à l'unanimité (31 voix « pour »).

oooOooo

ADMINISTRATION GENERALE

2020.01 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le Maire à l'unanimité.

2020.02 – CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION - RENOUELEMENT

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De renouveler la signature de la convention annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne au titre de l'année 2020.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

2020.03 – CONVENTION VILLE DE PROVINS / UNIVERSITÉ COLUMBIA A NEW-YORK (SÉMINAIRE SUR LES MANUSCRITS LITURGIQUES MÉDIÉVAUX DU FONDS ANCIEN MUNICIPAL) – Demande de subvention

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser cette opération et de solliciter l'aide financière du Conseil départemental de Seine-et-Marne, de la Région d'Ile-de-France et de tout autre financeur,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.04 – COMMUNE LIBRE DE LA VILLE HAUTE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à La Commune Libre Ville Haute, pour l'organisation de la 50^{ème} Fête de la Moisson,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

COHESION SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE ET LOGEMENT

2020.05 – RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI, D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2020

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De se prononcer sur la demande de subvention à la CAF au titre de l'année 2020.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.06 – CONTRAT DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2020

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De demander pour l'année 2020, la participation de l'Etat au titre de la politique de la ville sous forme d'une subvention annuelle pour le financement de toutes les actions engagées.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus et notamment la version définitive du Contrat Ville.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.07 – ACTIONS LOCALES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE EN ILE DE France – Demande de subvention pour l'année 2020

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De se prononcer sur la demande de subvention à la DDCS77 au titre de l'année 2020.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

FINANCES

2020.08 – BUDGET PRINCIPAL 2020 – CONSTATATION ET REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2019

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	17 436 169,34	20 237 412,12	2 801 242,78
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		4 116 292,81	4 116 292,81
	Résultats à affecter	17 436 169,34	24 353 704,93	6 917 535,59
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	7 827 591,20	5 724 461,11	-2 103 130,09
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>	2 038 908,14		-2 038 908,14
	Solde global d'exécution	9 866 499,34	5 724 461,11	-4 142 038,23
Restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement			
	Investissement	1 918 856,21	3 192 231,38	1 273 375,17
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	11 785 355,55	8 916 692,49	-2 868 663,06
Résultats cumulés 2019 <i>(y compris RAR en Invst)</i>		29 221 524,89	33 270 397,42	4 048 872,53
Reprise anticipée 2019	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			2 868 663,06
	Report en fonctionnement en Recettes			4 048 872,53

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2020.

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	6 917 535,59
Solde d'exécution de la section d'investissement 2019	-4 142 038,23
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2019	1 273 375,17
Besoin de financement de la section d'investissement	-2 868 663,06
Couverture du besoin de financement 2019 (compte 1068)	2 868 663,06
Solde du résultat de fonctionnement	4 048 872,53

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.09 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2020 – CONSTATATION ET REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ De constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2019

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	381 565,27	377 202,49	-4 362,78
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		1 187 842,95	1 187 842,95
	Résultats à affecter	381 565,27	1 565 045,44	1 183 480,17
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	450 770,78	514 479,46	63 708,68
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		379 281,15	379 281,15
	Solde global d'exécution	450 770,78	893 760,61	442 989,83
Restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement			
	Investissement	260 525,57	42 599,00	-217 926,57
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	711 296,35	936 359,61	225 063,26
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR en Invst)		1 092 861,62	2 501 405,05	1 408 543,43
Reprise anticipée 2019	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			1 183 480,17

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2020.

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	1 183 480,17
Solde d'exécution de la section d'investissement 2019	442 989,83
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2019	-217 926,57
Excédent de financement de la section d'investissement	225 063,26
Couverture du besoin de financement 2019 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	1 183 480,17

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

Arrivée de M. RAFIK

2020.10 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

A la majorité (29 voix « pour » - 3 « abstentions » "Mme FISCHER, M. POLLET, Mme ANDRÉ"), le conseil municipal décide :

⇒ d'adopter le budget principal 2020.

⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.11 – VOTE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2020

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le budget annexe de l'assainissement 2020.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.12 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES OU EFFACEMENT DE DETTES

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De bien vouloir admettre un effacement de dettes pour un montant de 48.563,44 euros.

Ces produits concernent :

- des frais de restauration scolaire/garderie/études pour 363,44 €
- des frais de régie publicitaire et d'éditions de supports d'informations pour 48.200,00 € suite à faillite du prestataire « société ESER » en 2015.

- ⇒ D'autoriser le Trésor Public à mettre en œuvre, en tant que de besoin, les poursuites permettant le recouvrement de ces créances en cas de retour à meilleure fortune des redevables concernés, en dehors des cas de faillite jugés par le Tribunal du commerce.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des actes administratifs de la Commune.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h56.

Le Maire,



Olivier LAVENKA